

UNIVERSITE PERPIGNAN VIA DOMITIA

EPSCP (Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Conseil d'administration du 13 mars 2026

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

le Phidias , 183 rue Henri Becquerel

CS 20312- 34961 Montpellier Cedex 2

UNIVERSITE PERPIGNAN VIA DOMITIA

EPSCP (Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel)
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN CEDEX 9

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

Au conseil d'administration de l'Université de Perpignan Via Domitia

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université de Perpignan Via Domitia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de

commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

RESPONSABILITÉS DE L'ORDONNATEUR, DE L'AGENT COMPTABLE ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre opérateur de l'état.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 13 mars 2026 à Montpellier

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton SAS
Membre français de Grant Thornton International

Romain BENEZECH

Associé



**Université
Perpignan**
Via Domitia

COMPTE FINANCIER 2025

Conseil d'Administration du 13 mars 2026

Etats financiers annuels

(Article 202 du Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012
relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

BILAN

**BILAN UPVD
ACTIF**

| ACTIF | Exercice 2025 | | | Exercice 2024 |
|---|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Brut | Amortissements et dépréciations | Net | Net |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 1 269 956,13 | - 1 245 285,91 | 24 670,22 | 66 109,70 |
| Immobilisations corporelles | 133 964 825,97 | - 56 477 859,62 | 77 486 966,35 | 78 977 747,18 |
| <i>Terrains</i> | 3 013 310,00 | - 20 827,41 | 2 992 482,59 | 2 992 482,59 |
| <i>Constructions</i> | 101 455 051,00 | - 33 632 857,13 | 67 822 193,87 | 67 883 783,16 |
| <i>Installations techniques, matériels et outillage</i> | 17 499 157,00 | - 14 000 158,01 | 3 498 998,99 | 3 696 469,82 |
| <i>Collections</i> | 19 893,88 | - 18 467,43 | 1 426,45 | 1 586,45 |
| <i>Autres immobilisations corporelles</i> | 11 892 691,72 | - 8 805 549,64 | 3 087 142,08 | 3 209 046,04 |
| <i>Immobilisations corporelles en cours</i> | 45 106,00 | | 45 106,00 | 1 126 322,75 |
| <i>Avances et acomptes versés</i> | 39 616,37 | | 39 616,37 | 68 056,37 |
| Immobilisations financières | 38 251,00 | | 38 251,00 | 37 283,00 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISE | 135 273 033,10 | - 57 723 145,53 | 77 549 887,57 | 79 081 139,88 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks | | | | |
| Créances | 11 279 008,06 | | 11 279 008,06 | 10 898 132,72 |
| <i>Créances sur des entités publiques</i> | 10 511 518,17 | | 10 511 518,17 | 4 187 037,93 |
| <i>Créances clients et comptes rattachés</i> | 706 347,71 | | 706 347,71 | 6 682 729,35 |
| <i>Avances et acomptes versés sur commandes</i> | 29 230,80 | | | |
| <i>Créances sur les autres débiteurs</i> | 31 911,38 | | 31 911,38 | 28 365,44 |
| Charges constatées d'avance | 167 603,38 | | 167 603,38 | 110 236,38 |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE) | 11 446 611,44 | | 11 446 611,44 | 11 008 369,10 |
| TRESORERIE | | | | |
| Disponibilités | 21 924 895,17 | | 21 924 895,17 | 24 999 523,49 |
| Autres | | | | |
| TOTAL TRESORERIE | 21 924 895,17 | | 21 924 895,17 | 24 999 523,49 |
| TOTAL GENERAL | 168 644 539,71 | - 57 723 145,53 | 110 921 394,18 | 115 089 032,47 |

**BILAN UPVD
PASSIF**

| PASSIF | Exercice 2025 | Exercice 2024 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| FONDS PROPRES | | |
| Financements reçus | 64 425 034,61 | 67 305 931,49 |
| <i>Financements de l'actif par l'Etat</i> | 58 748 532,51 | 61 094 332,61 |
| <i>Financements de l'actif par des tiers</i> | 5 676 502,10 | 6 211 598,88 |
| Réserves | 30 682 367,08 | 30 682 367,08 |
| Report à nouveau | 2 918 012,86 | 617 524,23 |
| Résultat de l'exercice | - | 2 300 488,63 |
| TOTAL FONDS PROPRES | 95 885 140,95 | 100 906 311,43 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | |
| Provisions pour risques | 623 692,00 | 266 265,00 |
| Provisions pour charges | 506 362,50 | 1 274 255,48 |
| TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 1 130 054,50 | 1 540 520,48 |
| DETTES FINANCIERES | | |
| Dettes financières et autres emprunts | - | 5 185,12 |
| TOTAL DES DETTES FINANCIERES | - | 5 185,12 |
| DETTES NON FINANCIERES | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 789 752,99 | 704 451,50 |
| Dettes fiscales et sociales | 2 306 437,68 | 1 821 567,91 |
| Avances et acomptes reçus | 6 729 700,04 | 5 612 194,68 |
| Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention) | 384 316,00 | |
| Autres dettes | 72 574,71 | 1 629 469,28 |
| Produits constatés d'avance | 3 628 602,43 | 2 879 702,31 |
| TOTAL DETTES NON FINANCIERES | 13 911 383,85 | 12 647 385,68 |
| TRESORERIE | | |
| Autres éléments de trésorerie passive | | |
| TOTAL TRESORERIE | | |
| TOTAL GENERAL | 110 921 394,18 | 115 089 032,47 |

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RESULTAT UPVD

| Charges (hors taxes) | Exercice 2025 | Exercice 2024 | Produits (hors taxes) | Exercice 2025 | Exercice 2024 |
|--|----------------------|----------------------|--|----------------------|----------------------|
| CHARGES DE FONCTIONNEMENT | | | PRODUITS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Achats | 26 789,65 | 57 243,98 | Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés) | 77 931 221,59 | 79 952 310,98 |
| Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme | 10 159 519,54 | 10 253 061,12 | <i>Subventions pour charges de service public</i> | 68 878 408,00 | 68 440 624,00 |
| Charges de personnel | 69 489 310,29 | 66 809 581,19 | <i>Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques</i> | 8 493 633,24 | 10 939 030,08 |
| <i>Salaires, traitements et rémunérations divers</i> | 41 724 478,24 | 40 414 015,36 | <i>Produits de la fiscalité affectée</i> | 559 180,35 | 572 656,90 |
| <i>Charges sociales</i> | 27 312 789,37 | 25 994 219,16 | Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité) | 3 196 617,17 | 3 057 892,11 |
| <i>Autres charges de personnel</i> | 452 042,68 | 401 346,67 | <i>Ventes de biens ou prestations de services</i> | 3 141 981,12 | 2 820 652,52 |
| Autres charges de fonctionnement | 2 494 872,22 | 2 493 542,52 | <i>Autres produits de gestion</i> | 54 636,05 | 235 989,59 |
| Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés | 5 857 138,70 | 5 154 032,59 | <i>Produits de cession d'éléments d'actif</i> | | 1 250,00 |
| TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT | 88 027 630,40 | 84 767 461,40 | Autres produits | 4 759 034,03 | 4 060 140,97 |
| | | | <i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)</i> | 910 465,98 | 452 747,00 |
| CHARGES D'INTERVENTION | | | <i>Reprises du financement rattaché à un actif</i> | 3 848 568,05 | 3 607 393,97 |
| Dotations aux provisions et dépréciations | | | | | |
| TOTAL CHARGES D'INTERVENTION | | | | | |
| TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION | | | TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT | 85 886 872,79 | 87 070 344,06 |
| CHARGES FINANCIÈRES | | | PRODUITS FINANCIERS | | |
| Pertes de change | 1 077,18 | 1 654,15 | Gains de change | 1 561,19 | 869,09 |
| Autres charges financières | | 1 654,83 | Intérêts sur créance non immobilisée | | 45,86 |
| TOTAL CHARGES FINANCIÈRES | 1 077,18 | 3 308,98 | TOTAL PRODUITS FINANCIERS | 1 561,19 | 914,95 |
| RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE) | | 2 300 488,63 | RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE) | 2 140 273,60 | |
| TOTAL CHARGES | 88 028 707,58 | 87 071 259,01 | TOTAL PRODUITS | 88 028 707,58 | 87 071 259,01 |

ANNEXE
DES COMPTES ANNUELS

Préambule

L'Université Perpignan Via Domitia est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel soumis au régime budgétaire, financier et comptable défini aux articles L719-4 à L719-6 et R719-52 à R719-112 du Code de l'éducation et aux dispositions des titres I et III du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (dit décret GBCP).

En vertu de l'article 212 de ce décret, le compte financier est établi par l'agent comptable à la fin de chaque exercice, puis visé par le Président de l'université qui le soumet au vote du conseil d'administration, au plus tard soixante-quinze jours après la clôture de l'exercice. L'exercice comptable a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

L'article 211 du même décret prévoit que le compte financier soumis au vote du conseil d'administration est constitué des éléments suivants :

- Le tableau des autorisations d'emplois et des autorisations budgétaires en exécution ;
- Le tableau d'équilibre financier en exécution ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret GBCP :
 - Le bilan ;
 - Le compte de résultat ;
 - L'état de l'évolution de la situation patrimoniale ;
 - L'annexe des comptes annuels ;
 - La balance des valeurs inactives.

Le compte financier est mis à disposition de la Cour des comptes, au plus tard, le 15 avril de l'exercice suivant la clôture de l'exercice.

Les comptes de l'université font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes.

Les données contenues dans l'annexe des comptes annuels sont exprimées en €, sauf indication contraire.

Contexte général

1- Faits caractéristiques, comparabilité, principes comptables et méthodes d'évaluation

Pour l'exercice 2025, l'université applique les principes comptables et méthodes d'évaluation prévus par l'Instruction Comptable Commune, qui met en œuvre le Recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'État (RNCEP).

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices, selon la méthode des coûts historiques.

L'établissement a veillé, au cours de l'exercice, à renforcer la documentation et la traçabilité des estimations comptables significatives.

1.1- Sécurisation du processus TVA

L'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité du chantier engagé en 2024 visant à fiabiliser le processus de déclaration et de suivi de la TVA.

Le dispositif mis en place en 2024 — option pour la TVA sur les débits, formalisation des contrôles internes, justification mensuelle des soldes comptables et fiscaux a été consolidé en 2025.

L'agence comptable dispose désormais d'un journal comptable enrichi d'informations budgétaires, permettant d'assurer une traçabilité complète des opérations et d'automatiser la production des déclarations CA3.

Si la gestion courante de la TVA s'est nettement améliorée, une incertitude demeure au titre des exercices antérieurs.

La demande de remboursement de crédit de TVA déposée en octobre 2024, à la suite des opérations de régularisation portant sur des périodes antérieures à 2023, est toujours en cours d'instruction par la DGFIP. Cette instruction a donné lieu à l'ouverture d'un contrôle fiscal externe.

Les échanges intervenus avec l'administration fiscale ont fait apparaître un risque de remise en cause partielle du montant sollicité au titre du crédit de TVA. Cette situation crée, à la clôture de l'exercice, une obligation potentielle résultant d'un événement passé (régularisations opérées et demande de remboursement déposée)

Au regard des éléments portés à la connaissance de l'établissement à la date d'arrêté des comptes, il apparaît probable qu'une sortie de ressources puisse intervenir à hauteur d'une fraction du crédit sollicité.

Conformément aux critères de comptabilisation des provisions pour risques définis par l'Instruction Comptable Commune (existence d'une obligation envers un tiers, probabilité de sortie de ressources et estimation fiable), il a été procédé à la constatation d'une provision pour risques d'un montant de 500 000 €.

Ce montant correspond à la meilleure estimation du risque encouru à la date de clôture, compte tenu des éléments techniques échangés avec l'administration fiscale. Cette estimation pourra être ajustée en fonction de l'évolution de la procédure.

1.2- Maîtrise des opérations pluriannuelles (PAR / PCA)

La maîtrise des opérations pluriannuelles contribue au respect du principe d'indépendance des exercices et à la présentation d'une image fidèle des engagements financiers de l'établissement.

Le travail de fiabilisation engagé a été poursuivi en 2025, notamment au travers d'une revue approfondie des conventions de recherche conduite conjointement par le SRV, la DAF et l'agence comptable. Cette analyse a conduit à identifier une erreur d'estimation ancienne relative aux produits attendus au titre des cohortes doctorales : il n'était pas tenu compte de la part d'autofinancement dans l'évaluation des produits à recevoir.

Cette situation constitue une erreur relative à des exercices antérieurs au sens de l'Instruction Comptable Commune. L'erreur ayant été identifiée à la clôture de l'exercice 2025, sa correction a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice au moment de sa constatation.

Son impact sur le résultat 2025 est significatif et s'élève à 1,2 M€.

Ce chantier s'inscrit dans le cadre de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics et de l'exigence d'une maîtrise d'activité documentée. Il se poursuivra en 2026, notamment pour sécuriser les modalités de clôture des opérations pluriannuelles et renforcer les procédures de contrôle interne afférentes.

1.3 Relations avec les commissaires aux comptes

Les recommandations formulées lors de l'exercice précédent ont donné lieu notamment aux actions suivantes :

Les travaux en cours sont désormais immobilisés dès leur réception, en coordination étroite avec la Direction du patrimoine, afin d'assurer une correcte traduction comptable des mises en service.

Le rattachement des subventions aux immobilisations fait l'objet d'un suivi systématique et exhaustif, garantissant la cohérence entre l'actif financé et les financements inscrits au passif.

Les gestionnaires ont été sensibilisés à la fiabilisation de l'actif et participent activement à deux volets complémentaires :

- une meilleure identification des nouvelles immobilisations : un référentiel des immobilisations a été intégré dans SIFAC ; les actifs sont localisés, et les informations essentielles (notamment numéros de série) sont désormais systématiquement renseignées ;
- la fiabilisation de l'actif existant : les gestionnaires contribuent à la mise à jour des données relatives aux immobilisations de leurs centres financiers (localisation, état, suivi), et peuvent signaler les actifs devant faire l'objet d'une sortie, d'une mise au rebut ou d'un ajustement.

Un espace dédié sur la plateforme Resana est consacré à la gestion et à la fiabilisation de l'actif. Il constitue un outil structurant du dispositif de contrôle interne, en assurant la traçabilité des échanges entre services et la formalisation des décisions relatives aux immobilisations, notamment les procédures de sortie d'actifs validées par le Président.

Pour la deuxième année consécutive, une opération de revue et de sortie de matériel informatique a été conduite en lien avec la Direction des services informatiques. Cette démarche s'inscrit dans un processus pluriannuel d'ajustement de l'actif comptable à la réalité physique des biens et participe à l'amélioration de la fiabilité des états financiers.

Dans le cadre de l'audit final des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025, des travaux complémentaires ont conduit à opérer plusieurs reclassements de comptes de tiers et à revoir le mode de calcul historique de la provision pour compte épargne-temps. Ces ajustements renforcent la qualité et la conformité de l'information comptable. Ils sont sans incidence sur le résultat de l'exercice mais modifient la présentation de certains postes du bilan.

2. Notes relatives aux postes de bilan

Tableau de variation des immobilisations :

| | Valeur brute au début de l'exercice | Augment. par virement de poste à poste | Acquisitions / Transferts | Dimin. par virement de poste à poste | Cessions / Mises au rebut | Valeur brute à la fin de l'exercice |
|---|-------------------------------------|--|---------------------------|--------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| Immobilisations incorporelles dont | 1 265 162 | - | 4 794 | - | - | 1 269 956 |
| Logiciels | 1 155 476 | | 4 794 | | | 1 160 270 |
| Autres immobilisations incorporelles | 109 686 | | | | | 109 686 |
| Immobilisations corporelles dont | 130 846 717 | 2 671 619 | 3 908 717 | - | 3 442 333 | 133 984 720 |
| Terrains | 3 013 310 | | | | | 3 013 310 |
| Constructions | 97 842 662 | 2 623 167 | 1 010 468 | | 21 246 | 101 455 051 |
| Installations techniques & outillage | 16 870 258 | 17 388 | 631 405 | | | 17 519 051 |
| Collections | 19 894 | | | | | 19 894 |
| Autres immobilisations corporelles | 11 906 214 | 31 064 | 616 290 | | 660 876 | 11 892 692 |
| Immobilisations corporelles en cours | 1 126 323 | | 1 590 402 | | 2 671 619 | 45 106 |
| Avances et acomptes versés | 68 056 | | 60 152 | | 88 592 | 39 616 |
| Immobilisations financières | 37 283 | - | 5 934 | - | 4 966 | 38 251 |
| Titres | 32 000 | | | | | 32 000 |
| Prêts et cautionnements | 5 283 | | 5 934 | | 4 966 | 6 251 |
| TOTAL | 132 149 162 | 2 671 619 | 3 919 445 | - | 3 447 299 | 135 292 927 |

2.1- Actif immobilisé

L'actif immobilisé, conformément aux dispositions normatives, est évalué au coût d'acquisition ou de production. La valeur initiale des actifs immobilisés est égale à leur coût d'acquisition ou de production et inclut les frais qui leur sont directement attribuables (honoraires, frais de mise en service, etc.).

Conformément à la délibération UPVD/CA 2020/25-09 n°03 du 25 septembre 2020, le montant du seuil unitaire à partir duquel une immobilisation incorporelle ou corporelle est comptabilisée en investissement s'élève à 800 € HT. Les immobilisations d'une valeur unitaire inférieure à 800 € HT sont donc comptabilisées en charges de fonctionnement.

(La délibération UPVD/CA 2026/30-01 n°06 du 30 janvier 2026 a porté ce seuil à 1200€)

A la fin de l'exercice 2025, le montant de l'actif net immobilisé de l'établissement atteint 77 549 887,57€, en diminution de 2% par rapport à l'exercice 2024.

Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif identifiable non monétaire et sans substance physique dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'établissement, cette valeur économique positive étant représentée par des avantages économiques futurs ou le potentiel de services attendus de l'utilisation du bien.

A la clôture de 2025, la valeur brute des immobilisations incorporelles s'établit à 1 269 956,13 €, en hausse de 4 794 € par rapport à 2024.

Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique identifiable dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'établissement. Cette valeur économique positive est représentée par des avantages économiques futurs ou le potentiel de services attendus de l'utilisation du bien.

Le parc immobilier (biens propres, biens remis en dotation par l'état et biens contrôlés par l'université) a été historiquement intégré dans les comptes de l'université suivant une évaluation réalisée par France Domaine.

L'opération immobilière la plus significative de l'année 2025 a été la rénovation des bâtiments F1 et F3 pour un montant de 1,5M€.

Des sorties d'actif ont été comptabilisées pour une valeur d'immobilisation d'un montant de 682 121.90€. Il s'agit principalement de matériel informatique obsolète.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de participations, matérialisées ou non par des titres, des créances rattachées à ces participations, et des prêts et avances accordés.

L'université détient une participation de 32 000 € dans la société d'accélération du transfert de technologie AxLR : SATT AxLR.

Aucune évolution significative n'est constatée en 2025 sur ce poste.

Les amortissements

Un amortissement permet de répartir la charge liée à l'acquisition d'un actif sur sa durée d'utilisation.

L'amortissement est pratiqué selon le mode linéaire au prorata-temporis, à compter de la date de mise en service des biens. Les durées d'amortissement ont été approuvées par le conseil d'administration de l'université (28 juin 2013) et se répartissent de la façon suivante :

| Nature de l'immobilisation | Durée d'amortissement |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Immobilisations incorporelles | 3 ans |
| Matériel scientifique et industriel | 8 ans |
| Collection de documentation | / |
| Matériel de transport | 8 ans |
| Matériel informatique et bureautique | 3 ans |
| Matériel pédagogique | 8 ans |
| Mobilier de bureau | 5 ans |
| Matériels divers | 5 ans |

S'agissant des biens constitutifs du parc immobilier, ils sont amortis selon les durées suivantes :

| Parc immobilier | Durée d'amortissement |
|-------------------------------------|-----------------------|
| Structure et ouvrages assimilés | 50 ans |
| Menuiseries extérieures | 20 ans |
| Réseaux (câblage, électricité, ...) | 20 ans |
| Fluides (chauffage, climatisation) | 15 ans |
| Aménagements et travaux | 15 ans |

Il convient de noter que les immobilisations peuvent être financées par des subventions d'investissement inscrites au passif du bilan. Ces financements évoluent symétriquement à l'actif qu'ils financent (Cf. Avis du cnocp du 8 décembre 2011).

Ainsi, pour un actif amortissable, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé.

Tableau de variation des amortissements :

| | Amort.cumulés au début de l'exercice | Augmentations (dotations de l'exercice) | Diminutions (Sorties de l'exercice) | Amort. cumulés à la fin de l'exercice |
|-------------------------------|--------------------------------------|---|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Immobilisations incorporelles | 1 198 908 | 46 233 | - | 1 245 141 |
| Immobilisations corporelles | 51 850 963 | 5 296 033 | 667 250 | 56 479 746 |
| TOTAL | 53 049 871 | 5 342 267 | 667 250 | 57 724 888 |

La diminution des amortissements est consécutive aux sorties d'actif totalement amorti.

2.2- Créances

| Créances | Montant Brut | Echéance à moins d'un an | Echéance à plus d'un an |
|--|-------------------|--------------------------|-------------------------|
| Créances de l'actif immobilisé : | 38 251 | 1 751 | 36 500 |
| Titres de participat | 32 000 | | 32 000 |
| Prêts au personnel | 1 751 | 1 751 | |
| Cautionnements | 4 500 | | 4 500 |
| Créances de l'actif circulant : | 11 446 611 | 10 105 674 | 1 340 938 |
| Fournisseurs - Avances | 29 231 | 29 231 | |
| Créances sur subventions (4411 et 4417) | 3 364 711 | 3 364 711 | |
| Créances clients (411) | 598 571 | 598 571 | |
| Autres créances : factures à établir (418 et 4487) | 5 133 275 | 3 792 337 | 1 340 938 |
| Créances sociales et fiscales (42, 43, 44) | 2 121 308 | 2 121 308 | |
| Autres créances | 31 911 | 31 911 | |
| Charges constatées d'avance | 167 603 | 167 603 | |
| TOTAL | 11 484 862 | 10 107 425 | 1 377 438 |

Les créances de l'actif circulant

Les créances de l'actif circulant sont des sommes dues à l'établissement par des tiers et qui, en raison de leur destination ou de leur nature, n'ont pas vocation à être immobilisées. En cas de risque de non-paiement, une dotation aux dépréciations est calculée à la fin de l'exercice pour le montant de ce risque.

Les créances clients inscrites au compte 411 sont globalement maîtrisées. Les plus anciennes datent de 2023 et, sur un encours total de 600 K€, 580 K€ concernent l'exercice 2025.

Les comptes 4411 et 4417 correspondent à des créances sur subventions. Elles font l'objet d'un suivi quotidien, aucune créance antérieure à 2024 n'est à relever.

Les factures à établir, pour un montant total de 5 M€, sont déterminées en fin d'exercice. Elles correspondent très majoritairement à des écritures d'inventaire liées aux opérations pluriannuelles (recherche, relations internationales, projets pédagogiques), pour lesquelles les charges et les produits sont ajustés à l'équilibre sur la durée des conventions.

Enfin, les créances fiscales et sociales sont principalement constituées du crédit de TVA faisant l'objet d'une demande de remboursement.

2.3- Les capitaux propres

Conformément à l'instruction du 18 décembre 2012 relative à la présentation et à l'évaluation du financement externe de l'actif, désormais intégrée au cadre normatif des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et articulée avec le référentiel comptable applicable (RNCEP) ainsi qu'avec les dispositions du décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024, l'université applique les principes suivants en matière de traitement des financements externes de l'actif :

- Distinction, au sein des fonds propres et des financements rattachés à l'actif, entre les financements en provenance de l'État et de ses opérateurs (ministères, ANR, ADEME, etc.) et ceux émanant d'autres tiers (collectivités territoriales, Union européenne, autres partenaires publics ou privés), qu'il s'agisse de dotations en fonds propres affectées à des actifs déterminés, de subventions d'investissement ou de dons et legs ;
- Principe de rattachement des financements aux actifs identifiés : lorsque le financement est affecté à un bien ou à un ensemble de biens clairement individualisés, son traitement comptable évolue de manière symétrique à celui de l'actif financé, afin d'assurer la concordance entre le produit constaté et la charge correspondante (amortissement, dépréciation ou sortie d'actif), conformément au principe d'indépendance des exercices et d'image fidèle.

En 2025, la situation des capitaux propres a évolué de la façon suivante :

| | 2024 | Augmentations | Diminutions | 2025 |
|--|--------------------|---------------|-------------|-------------------|
| Financement de l'actif par des tiers | 6 211 599 | 829 740 | 1 364 837 | 5 676 502 |
| Financements de l'actif - Etat | 61 094 333 | 137 931 | 2 483 731 | 58 748 533 |
| Report à nouveau | 617 524 | 2 300 489 | | 2 918 013 |
| Réserves | 30 682 367 | | | 30 682 367 |
| Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) | 2 300 489 | | 4 440 762 | -2 140 274 |
| Situation nette | 100 906 311 | | | 95 885 141 |

Les financements rattachés à l'actif diminuent, les subventions perçues en 2025 étant très inférieures aux montants repris au résultat au titre de l'exercice.

Le report à nouveau progresse à la suite de l'affectation du résultat 2024. Le résultat déficitaire de l'exercice 2025 produira un effet inverse lors de son affectation.

2.4- Les provisions

Conformément à l'Instruction comptable commune (ICC) et au référentiel comptable applicable aux établissements publics (RNCEP), une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsqu'il existe, à la date de clôture, une obligation actuelle résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle entraînera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue.

La comptabilisation d'une provision suppose cumulativement que :

- l'établissement ait une obligation actuelle à l'égard d'un tiers, d'origine légale, réglementaire, contractuelle ou implicite ;
- il soit probable ou certain que l'extinction de cette obligation entraînera une sortie de ressources au bénéfice du tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue ;
- le montant de l'obligation puisse être estimé de manière fiable, la provision étant évaluée pour le montant correspondant à la meilleure estimation du risque à la date de clôture.

Les litiges potentiels ou en cours font l'objet d'une revue à la clôture de l'exercice par le service des affaires juridiques de l'université. Une provision est constituée à hauteur de la meilleure estimation du risque financier lorsqu'il est probable ou certain que l'issue du litige entraînera, pour l'établissement, un versement sans contrepartie au moins équivalente.

La provision pour litiges est reprise globalement à hauteur de 142 573 € au titre de l'exercice 2025.

Les provisions pour compte épargne-temps (CET) correspondent à l'évaluation de l'ensemble des droits acquis et non consommés inscrits sur les CET. Cette évaluation est réalisée par le service des ressources humaines sur la base du coût journalier moyen de chaque agent concerné.

La provision pour CET diminue de 767 893 €. Cette variation résulte principalement de la correction d'une erreur identifiée par les commissaires aux comptes : le montant provisionné intégrait historiquement une charge à payer au titre des congés payés. Hors correction d'erreur, la provision aurait diminué de 99 676,98 € au titre de l'exercice.

Une provision pour risque fiscal au titre de la TVA a été comptabilisée à hauteur de 500 000 €.

Ce risque est considéré comme probable au regard des échanges en cours avec l'administration fiscale. Le montant retenu correspond à la meilleure estimation possible du risque encouru à la date de clôture, conformément aux principes définis par l'ICC et le référentiel RNCEP. Cette provision ne préjuge pas de l'issue définitive des discussions avec l'administration fiscale.

| | Provisions au début de l'exercice | Augmentations : dotations de l'exercice | Diminutions : reprises de l'exercice | Provisions à la fin de l'exercice |
|----------------------------|-----------------------------------|---|--------------------------------------|-----------------------------------|
| Provisions pour litiges | 266 265 | 8 300 | 150 873 | 123 692 |
| Provisions pour CET | 1 274 256 | | 767 893 | 506 363 |
| Provisions pour risque TVA | 0 | 500 000 | | 500 000 |
| TOTAL | 1 540 521 | 508 300 | 918 766 | 1 130 055 |

2.5- Les dettes

Les dettes de l'Université augmentent de 1,2 M€ entre 2024 et 2025. Cette évolution s'explique principalement par la progression des avances et acomptes reçus ainsi que des produits constatés d'avance, en hausse d'un exercice à l'autre.

Les dettes fournisseurs inscrites aux comptes 401 et 404 s'élèvent à 58 774,29 € à la clôture. Ce montant, particulièrement faible au regard du volume total des dépenses, traduit la célérité de la prise en charge et du paiement des factures fournisseurs.

Pour l'exercice 2025, le délai global de paiement de l'UPVD s'établit en moyenne à 12,8 jours.

La dette fiscale et sociale est exclusivement constituée de dettes sociales.

Les opérations pour compte de tiers retracent les flux encaissés ou décaissés par l'établissement pour le compte d'un tiers, sans incidence sur son résultat. L'université intervient alors comme intermédiaire financier, les sommes correspondantes étant enregistrées en comptes de tiers. Au 31/12/25, l'UPVD détient 384K€ dédiés aux bourses mobilités.

| | Montant brut | Degré d'exigibilité du passif | | |
|---|-------------------|-------------------------------|-------------------------|---------------------------|
| | | échéance à moins d'un an | échéance à plus d'un an | échéance non déterminable |
| Dettes fournisseurs & comptes rattachés (401 - 409) | 789 753 | 789 753 | | |
| Dettes fiscales & sociales (42 - 44) | 2 306 438 | 2 306 438 | | |
| Avances et acomptes reçus (419-4419) | 6 729 700 | 3 259 506 | 3 470 194 | |
| Dettes diverses (463 - 486) | 72 575 | 72 575 | | |
| Opérations pour comptes de tiers (Bourses à la mobilité, 467) | 384 316 | 384 316 | | |
| Produits constatés d'avance (487) | 3 628 602 | 2 386 707 | 1 241 895 | |
| TOTAL | 13 911 384 | 9 199 295 | 4 712 089 | - |

2.6- Détail des charges à payer

Les charges à payer constituent des passifs certains pour lesquels la charge doit être rattachée à l'exercice au cours duquel elle est engagée, indépendamment de la réception de la facture. Il s'agit de charges connues et évaluables à la date de clôture, mais dont la facturation n'est pas encore intervenue.

Les comptes de l'UPVD distinguent plusieurs catégories de charges à payer.

La première relève du fonctionnement courant de la comptabilité budgétaire et générale. L'enregistrement du service fait dans le logiciel comptable SIFAC génère automatiquement la comptabilisation de la charge et le crédit du compte 408 « Fournisseurs – factures non parvenues ». Ce compte est soldé lors de la réception et du paiement des factures correspondantes. En complément, des écritures d'inventaire sont passées en fin d'exercice afin de constater les charges à payer non enregistrées via ce mécanisme.

Au 31/12/2025, le solde créditeur des comptes correspondants s'élève à 731 K€.

La seconde catégorie concerne les passifs sociaux constatés par écritures de fin d'exercice. Ils sont principalement constitués des charges relatives aux congés payés et aux heures complémentaires.

En 2025, ces montants sont affectés par la rectification mentionnée au paragraphe 2.4, relative à l'erreur de détermination de la provision pour compte épargne-temps (CET). Hors effet de cette correction, les montants demeurent globalement stables.

| | Montant |
|---|------------------|
| Charges à payer fournisseurs : | 730 979 |
| Fournisseurs - factures non parvenues (408) | 730 979 |
| Personnel et organismes sociaux : | 2 306 438 |
| dont congés payés | 1 224 560 |
| dont heures complémentaires | 809 557 |
| dont autres | 272 321 |
| TOTAL | 3 037 416 |

2.7- Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance (PCA) correspondent aux produits comptabilisés au cours de l'exercice alors que les charges correspondantes seront supportées sur un ou plusieurs exercices ultérieurs. Ils permettent d'assurer le respect du principe d'indépendance des exercices en neutralisant la part de produit rattachée à des charges futures.

Au 31 décembre 2025, le montant total des PCA s'élève à 3 628 602 €. Il s'agit dans leur immense majorité d'opérations pluriannuelles.

Ils se répartissent comme suit :

- Contrats de recherche : 2 218 156 €
- Projets pédagogiques pluriannuels : 500 552 €
- Formation continue et apprentissage : 466 346 €
- Contrats de relations internationales : 388 882 €
- Hors opérations pluriannuelles : 54 667 €

La part majoritaire concerne les contrats de recherche, dont la logique de financement pluriannuel implique un ajustement régulier entre produits perçus et charges effectivement réalisées. Ces PCA traduisent ainsi des financements acquis juridiquement mais dont l'utilisation interviendra sur les exercices futurs.

Le montant relativement limité des PCA hors opérations pluriannuelles confirme que l'essentiel du dispositif relève d'une gestion conventionnelle pluriannuelle et non d'un décalage structurel entre encaissement et exécution.

Il est précisé que ces créances sont détenues dans leur immense majorité sur des opérateurs publics, les opérateurs privés sont à la marge pour un montant de 50K€.

| | Montant |
|-------------------------------------|------------------|
| Contrats relations internationales | 388 882 |
| Contrats recherches | 2 218 156 |
| Projets pédagogiques pluriannuels | 500 552 |
| Formation continue et apprentissage | 466 346 |
| Hors opérations pluriannuelles | 54 667 |
| TOTAL | 3 628 602 |

3- Notes relatives au résultat et aux postes du compte de résultat

| | 2025 | 2024 | variation en € | Variation en % |
|---|-------------------|-------------------|--------------------|----------------|
| Droits d'inscription (7062*) | 1 018 863 | 1 028 112 | - 9 249 | -1% |
| Formation continue (70624) | 806 589 | -41 294 | 847 883 | |
| Autres prestations de service (70*) | 1 316 529 | 1 833 834 | - 517 305 | -28% |
| Subventions pour charge de service public (7411) | 68 878 408 | 68 440 624 | 437 784 | 1% |
| Autres subventions (74*) | 8 192 024 | 10 419 319 | - 2 227 296 | -21% |
| Taxe d'apprentissage (7481) | 301 610 | 519 711 | - 218 101 | -42% |
| Reprise des amortissements, dépréciat* et provisions (78) | 4 759 034 | 4 060 141 | 698 893 | 17% |
| Autres produits (75*) | 615 378 | 810 811 | - 195 434 | -24% |
| Total des recettes d'exploitation | 85 888 434 | 87 071 259 | - 1 182 825 | -1% |
| Autres achats, charges externes (60*,61,62*) | 10 186 309 | 10 310 305 | - 123 996 | -1% |
| Impôts et taxes (63) | 829 503 | 805 363 | 24 141 | 3% |
| Frais de personnel et charges sociales (64*) | 69 489 310 | 66 809 581 | 2 679 729 | 4% |
| Dotations aux amortissements et provisions (68*) | 5 857 139 | 5 046 429 | 810 709 | 16% |
| Autres charges (65) | 1 665 369 | 1 795 783 | - 130 414 | -7% |
| Charges financières (66) | 1 077 | 3 309 | - 2 232 | -67% |
| Charges d'exploitation | 88 028 708 | 84 770 770 | 3 257 937 | 4% |
| Résultat d'exploitation | -2 140 274 | 2 300 488 | - 4 440 762 | |

En 2025, le total des recettes d'exploitation s'établit à 85 888 434 €, contre 87 071 259 € en 2024, soit une diminution de 1 182 825 € (-1 %). Les produits demeurent globalement stables d'un exercice à l'autre, la variation restant contenue.

En revanche, les charges d'exploitation progressent significativement. Elles atteignent 88 028 708 € en 2025 contre 84 770 770 € en 2024, soit une augmentation de 3 257 937 € (+4 %).

L'effet combiné d'une légère contraction des recettes et d'une hausse marquée des charges conduit à une dégradation sensible du résultat d'exploitation. Celui-ci passe d'un excédent de 2 300 488 € en 2024 à un déficit de -2 140 274 € en 2025, soit une variation négative de 4 440 762 €.

Cette évolution traduit principalement une dynamique de charges supérieure à celle des produits. Elle confirme la tension déjà identifiée sur l'équilibre d'exploitation et justifie une attention particulière portée à la maîtrise des dépenses et à l'évolution des recettes sur les exercices à venir.

La comparaison des exercices 2024 et 2025 doit toutefois être interprétée en tenant compte des éléments exceptionnels intervenus sur les deux exercices.

En 2024, le résultat a été significativement soutenu par des éléments non récurrents :

- régularisation du rattachement des subventions aux immobilisations (impact estimé à +900 K€),
- effet différentiel du COMP par rapport au dialogue de performance (+479 K€),
- rattrapage de recettes d'apprentissage (+452 K€).

Ces éléments ont contribué pour près de 1,8 M€ à l'amélioration du résultat 2024.

En 2025, le résultat est à l'inverse affecté par :

- la correction du mécanisme de PAR sur les cohortes doctorales (-1,2 M€),
- partiellement compensée par de nouveaux rattrapages de recettes d'apprentissage (+0,4 M€).

Cette analyse demeure indicative : d'autres facteurs conjoncturels, peuvent également influencer la lecture comparative.

Néanmoins, une tendance apparaît : indépendamment des corrections et rattrapages, les charges progressent plus rapidement que les recettes. Les éléments favorables de 2024 ont temporairement atténué cette tension ; leur disparition en 2025 la rend plus visible.

La trajectoire sous-jacente traduit ainsi un déséquilibre progressif entre ressources et dépenses récurrentes, qui appelle une vigilance accrue sur la soutenabilité financière de l'établissement.

4- Autres informations

4.1- Evénements postérieurs à la clôture

Néant

4.2- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de l'Université concernent des locations longues durées pour les montants suivants :

- Flotte véhicule : 326 770 €
- Machine à affranchir : 4 916 €

4.3- Effectifs

Tableau des emplois – Compte financier 2025

La répartition des emplois entre personnels enseignants-chercheurs, BIATSS et contractuels reste globalement conforme aux orientations définies lors de la campagne emplois. Nous pouvons observer une baisse de -1,16% par rapport à l'exécution 2024. Cette baisse est due principalement à la réduction du nombre de doctorants (-9,42 ETPT) et à des nouvelles disponibilités. La population des BIATSS quant à elle est en augmentation de +1,96%. Notamment avec le recrutement d'apprentis et d'agents contractuels permettant la mise en œuvre des projets structurants de l'UPVD tels que le COMP et ACROSS.

Au compte financier 2025, le total des emplois sous plafond État s'établit à 806,99 ETPT, traduisant une hausse de 41,99 ETPT par rapport au budget initial. Cette évolution s'explique principalement par la bascule vers le plafond État, des emplois financés par la SCSP (+42 ETPT), qui étaient positionnés sur le plafond Etablissement, par manque d'ETPT sur le plafond État

Cette opération a abouti à une amélioration de la lisibilité budgétaire. La masse salariale consommée par les emplois du plafond État est mise en regard de la SCSP ; et la masse salariale consommée par les emplois du plafond Etablissement correspond exclusivement au financement sur ressources propres.

Sur la répartition titulaires/contractuels en 2025 : les contractuels progressent (+10,94 ETPT, +3,4% vs 2024) tandis que les titulaires reculent (-7,76 ETPT, -1,4%).

Evolution des emplois par catégorie en exécution / Période 2019-2025

| en nb ETPT | CF 2019 | CF 2020 | CF 2021 | CF 2022 | CF 2023 | CF 2024 | CF 2025 | Evolution CF 2025/CF2024 |
|------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--------------------------|
| E / EC / C | 450,6 | 456,3 | 477,24 | 496,16 | 488,42 | 472,69 | 467,25 | -1,16% |
| BIATSS | 414,5 | 420,5 | 403,18 | 412,1 | 423,47 | 431,25 | 439,87 | 1,96% |
| TOTAL | 865,1 | 876,8 | 880,42 | 908,26 | 911,89 | 903,94 | 907,12 | 0,35% |

Situation des emplois sous et hors plafond Etat / Période 2025

| en nb ETPT | 2025 | | | | |
|----------------------------|------------|--------------|---------------------|---------------------|----------------------------------|
| | Prévisions | Réalisations | Taux de réalisation | Plafond obligatoire | % atteint du plafond obligatoire |
| Emplois sous plafond Etat | 807 | 806,99 | 100% | 807 | 100% |
| Emplois financés hors SCSP | 107 | 100,13 | 94% | | |
| Total des emplois | 914 | 907,12 | 99% | | |

Evolution des emplois par statut / Période 2024-2025

| en nb ETPT | 2024 | | 2025 | | | | Ecart entre 2024 et 2025 en ETPT | |
|--------------|--------------|-------|------------|-------|--------------|-------|----------------------------------|---------------------|
| | Réalisations | Parts | Prévisions | Parts | Réalisations | Parts | | Taux de réalisation |
| Titulaires | 581,39 | 64% | 579 | 63% | 573,63 | 63% | 99,07% | -7,76 |
| Contractuels | 322,55 | 36% | 335 | 37% | 333,49 | 37% | 99,55% | 10,94 |
| Total | 903,94 | 100% | 914 | 100% | 907,12 | 100% | 99,25% | 3,18 |

4.4- Situation patrimoniale

Le résultat comptable de l'UPVD s'établit à -2 140 273,60 €.

Comme exposé précédemment, ce résultat doit être analysé à la lumière des corrections et éléments conjoncturels intervenus sur les exercices 2024 et 2025. L'exercice 2024 avait bénéficié d'éléments favorables non récurrents. À l'inverse, l'exercice 2025 est notamment impacté par la correction du mécanisme de produit à recevoir (PAR) sur les cohortes doctorales.

La capacité d'autofinancement s'établit à -1 042 168,93 €, traduisant une insuffisance d'autofinancement. Retraitée de la correction du PAR précitée, la capacité d'autofinancement demeurerait toutefois contrainte, confirmant la tension observée sur l'exploitation.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice s'élèvent à 3 830 852,39 €. En l'absence de capacité d'autofinancement suffisante et compte tenu du niveau limité des financements externes d'actif, l'exercice se traduit par un prélèvement sur le fonds de roulement de 3 900 384,15 €.

Le fonds de roulement à la clôture de l'exercice demeure néanmoins significatif et s'établit à 19 388 835,08 €.

Le besoin en fonds de roulement reste négatif, à hauteur de 2 536 060,09 €, ce qui signifie que les dettes courantes excèdent les créances courantes. Cette configuration demeure favorable à la trésorerie.

La trésorerie s'établit ainsi à 21 924 895,17 € à la clôture.

L'exercice 2025 marque toutefois une inflexion par rapport à 2024. Si la situation patrimoniale reste solide, la combinaison d'un résultat déficitaire et d'une insuffisance d'autofinancement conduit à une mobilisation significative du fonds de roulement. Cette évolution confirme la nécessité d'une vigilance accrue quant à la soutenabilité de la trajectoire financière de l'établissement.

Conformément aux indicateurs prévus par le décret financier, la situation de l'établissement peut être appréciée au regard de trois éléments :

- le coefficient de rigidité s'établit à 85,65 % en 2025 (84,80 % après corrections), traduisant une tension accrue sur les charges de personnel ;
- le fonds de roulement représente 86 jours de charges réelles ;
- la trésorerie permet de couvrir environ 97 jours de charges réelles.

Si ces niveaux demeurent supérieurs aux seuils d'alerte généralement observés, ils sont en diminution par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet du prélèvement sur fonds de roulement intervenu en 2025. La situation reste solide à court terme mais confirme l'inflexion identifiée dans la trajectoire financière.

4.5- Tableau de flux de trésorerie

Conformément aux dispositions prévues par la Norme n°1 « Les Etats Financiers », le tableau des flux de trésorerie fait partie intégrante de l'annexe.

Le tableau des flux de trésorerie (TFT) fournit des informations sur l'évolution de la situation de trésorerie de l'université entre l'ouverture et la clôture de l'exercice. Il reprend toutes les opérations de l'exercice, du 01/01/N au 31/12/N, après rapprochement avec les opérations du compte de dépôt des fonds, dès lors que ces opérations sont génératrices ou consommatrices de trésorerie (encaissements et décaissements).

| TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE | EXERCICE N | EXERCICE N-1 |
|--|----------------------|----------------------|
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'ACTIVITÉ | | |
| RESULTAT NET | -2 140 273,60 | 2 300 488,63 |
| Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité | 1 098 104,67 | 986 288,45 |
| Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant | 1 098 104,67 | 986 288,45 |
| Plus-values de cession | 0,00 | 0,00 |
| Engagements à réaliser | 0,00 | 0,00 |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | 855 955,33 | 851 669,25 |
| Stocks | 0,00 | 0,00 |
| Créances clients et comptes rattachés | 5 976 381,64 | 877 260,43 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 85 301,49 | -506 362,41 |
| Autres comptes | -5 205 727,80 | 480 771,23 |
| TOTAL (I) | -186 213,60 | 4 138 446,33 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| ENCAISSEMENTS | -1,50 | -8 605,65 |
| Cessions d'immobilisations incorporelles | -0,50 | -2 868,55 |
| Cessions d'immobilisations corporelles | 0,00 | 0,00 |
| Cessions d'immobilisations financières | -0,50 | -2 868,55 |
| Autres opérations | -0,50 | -2 868,55 |
| DÉCAISSEMENTS | 3 830 852,39 | 6 066 229,77 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | 4 794,00 | 14 602,00 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 3 820 124,39 | 6 051 212,77 |
| Acquisitions d'immobilisations financières | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 5 934,00 | 415,00 |
| TOTAL (II) | -3 830 853,89 | -6 074 835,42 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | | |
| ENCAISSEMENTS | 3 268 159,80 | 65 473,37 |
| Dotations en capitaux propres | 3 268 159,80 | 65 473,37 |
| Emissions d'emprunts | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| DÉCAISSEMENTS | 0,00 | 0,00 |
| Remboursements d'emprunts | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (III) | 3 268 159,80 | 65 473,37 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS | | |
| ENCAISSEMENTS | 1 135 208,42 | 1 519 149,00 |
| DÉCAISSEMENTS | 1 165 408,42 | 1 462 249,00 |
| TOTAL (IV) | -30 200,00 | 56 900,00 |
| VARIATION DE TRÉSORERIE (V=I+II+III+IV) | -779 107,69 | -1 814 015,72 |
| TRÉSORERIE A L'OUVERTURE | 24 999 523,49 | 26 458 216,74 |
| TRÉSORERIE A LA CLÔTURE | 21 924 895,17 | 24 999 523,49 |